



Informations sur la nationalité

Par **M2M**, le **18/10/2009** à **13:03**

Prière de m'informer si ma mère d'origine marocaine qui a épousé en 1950 mon père, français à l'époque (articles 6,23 de l'ordonnance n° 45/2447 du 19 octobre 1945), originaire d'Algérie a conservé la nationalité française acquise conformément à l'article 37 de l'ordonnance n° 45/2447 du 19 octobre 1945.

Je suis né en 1956 au Maroc et j'y suis resté jusqu'en 1973 et je n'ai pas bénéficié de la nationalité Marocaine. Ai-je conservé la nationalité française par filiation de ma mère? Est-ce que mon père et moi avons bénéficié de la loi 66-945 du 20 décembre 1966?

Merci par avance.